

## La spirale de la sagesse



Par Yves Ekoué Amaïzo  
28 mars 2005

Auteur et Economiste à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).  
Il s'exprime ici à titre personnel. Sur <http://www.afrology.com>

### Avant propos :

Compte tenu des changements rapides au Togo, il importe de lire cet article en liaison avec deux autres qui l'ont précédé et signés par le même auteur, à savoir : « *la souveraineté confisquée au Togo* », « *le mépris du peuple togolais ?* », (voir [www.afrology.com](http://www.afrology.com))

### Introduction

L'aide de l'Union européenne au Togo, interrompue en 1993, n'a pas encore repris bien que le processus de normalisation, entamé le 15 novembre 2003 sur la base de 22 engagements pris le 14 avril 2004 a été mis en veilleuse suite au décès du président togolais Gnassingbé Eyadéma annoncé le 5 février 2005.

En décidant le 9 mars 2005 de ne pas envoyer de missions d'observation pour la prochaine élection présidentielle prévue selon la constitution togolaise, le 24 avril 2005 au Togo, l'Union européenne (UE) a pris une sage décision, celle de ne pas cautionner les résultats d'élections ne répondant pas à des standards démocratiques acceptables par la communauté internationale. La même décision avait été prise par l'UE pour les élections présidentielles togolaises de juin 2003, dans l'impossibilité à l'époque de pouvoir conduire une « *mission exploratoire* ».

### 1. La neutralité par défaut de l'Union européenne

L'UE espérait rallier l'ensemble des acteurs politiques à un report de la date des élections, permettant ainsi d'offrir une chance plus grande à la transparence. Un représentant du Rassemblement du Peuple Togolais (parti présidentiel) a confirmé le 26 mars 2005 que le délai constitutionnel sera maintenu<sup>1</sup>. L'Union européenne n'aime donc pas l'improvisation électorale alors que l'occasion est offerte aujourd'hui au peuple togolais de choisir ses représentants en toute liberté. En filigrane, l'avenir du Togo

semble aussi lié à ceux des présidents africains qui souhaitent transmettre le pouvoir politique et souvent économique à leurs fils dans des conditions les plus « faciles ».

Les arguments techniques de l'UE selon lesquels il est matériellement difficile de « voter » un budget européen pour le Togo pour ces élections n'ont convaincu personne. Est-ce la technique de « Ponce Pilate » consistant à se « laver les mains » qui doit prévaloir ? Cette neutralité par défaut de l'UE laisse le rapport de force militaire faire son travail inéluctable d'altération de la démocratie et des règles élémentaires qui doivent présider à la transparence d'une élection présidentielle au Togo. Il faut espérer que le remords ne viendra pas entacher cet « élan de sagesse », si trop de Togolais et de Togolaises ne voient pas leur opinion reflétée dans les résultats qui seront annoncés après le 24 avril 2005.

Au plan sous-régional, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) reste bien silencieuse. Elle essaye de faire respecter un consensus minimaliste sur les conditions d'élections transparentes qui malheureusement ne sont pas encore suivies d'effet. Cela ne doit pas faire oublier les tensions internes au sein de la CEDEAO compte tenu des bons et loyaux services que feu le président Eyadéma Gnassingbé a rendu à certains présidents dans la sous-région.

## **2. Les pièges du scrutin à un tour**

En prenant acte de l'assujettissement du rôle de Mr. Abbass Bonfoh, l'ex-second vice-président du parlement togolais<sup>2</sup> devenu Président au cours d'une énième modification à main levée de la Constitution par un parlement monochrome, il faut bien constater que le pouvoir n'est pas là où l'on croit. Face aux pressions africaines et internationales de plus en plus modérées pour ne pas dire chimériques, les vraies questions qui interpellent les Togolais intéressés à une vérité des urnes et une légitime représentation de leurs opinions politiques sont les suivantes :

1. Le Président par procuration, Faure Gnassingbé, est-il démocrate ?
2. Va-t-il accepter que les élections présidentielles togolaises se déroulent dans la transparence ?
3. Est-ce que les quelques 3,5 millions de Togolais inscrits pourront voter librement dans plus de 5.244 bureaux de vote pour départager les deux poids lourds de cette élection présidentielle ?
4. Est-ce que le pouvoir en place, au même titre que les partis de l'alternance, acceptera les résultats des urnes ?
5. Les militaires-affairistes qui représentent l'armée togolaise ne seront-ils pas tentés de procéder à une proclamation unilatérale des résultats en usurpant le droit léonin du contrôle sur les médias et en faisant usage de manière abusive des forces dites de maintien de l'ordre pour neutraliser toute contestation pacifique et légitime éventuelle ?

Les réponses seront évidentes lors de la proclamation des résultats des élections dans la semaine du 25 avril 2005.

Le scrutin uninominal majoritaire à un tour est le vote le plus simple que l'on puisse rencontrer. L'électeur doit choisir un candidat parmi plusieurs. On compte alors le nombre de voix obtenues par chaque candidat. Celui qui recueille le plus de voix (majorité relative) remporte les élections. Au Togo, compte tenu des pressions exercées par le régime précédent, il était possible de croire en une victoire au premier tour. La donne a changé. L'élection à un tour, au-delà de sa simplicité, cache un jeu de dupe et coûte en principe moins cher puisqu'il n'y a pas de deuxième tour. En vérité, le système à un tour empêche le véritable paysage politique du pays d'être révélé et contribue à une division et une remise en cause de l'unité nationale. En effet, si lors des élections du 24 avril 2005 au Togo, un candidat A recueille 25% des voix et que les autres candidats B, C, D et E obtiennent respectivement 20 %, 19 %, 18 % et 18 % des voix, le candidat A est élu avec 75 % des électeurs dans l'opposition. Le Togo aura donc élu un représentant ne représentant qu'une minorité de Togolais. La majorité des d'électeurs aura donc voté contre le candidat A. Sa représentativité sera largement mise en cause.

Il est malgré tout encore temps de repousser la date des élections et surtout d'introduire la possibilité d'un vote à deux tours (scrutin majoritaire à deux tours) où les alliances ne seront pas « *forcées ou de circonstances* ». Ainsi, en croyant bénéficier d'un système simplifié d'élections à un tour, le pouvoir en place risque d'être surpris, surtout si au fil des jours les ralliements sur le candidat commun des partis de l'alternance se confirment, en référence aux déclarations récentes de Léopold Gnininvi, Président de la Convention démocratique des Peuples Africains (CDPA) et Kofi Yamgnane, Association Sursaut Togo.

Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours est un vote simple sans pondération. L'électeur doit choisir un candidat parmi plusieurs. On compte alors le nombre de voix obtenues par chaque candidat. Si un candidat recueille la majorité absolue (plus de 50 % des suffrages exprimés) il est élu. Sinon, on organise une seconde élection, dans les 15 jours, pouvant comporter un nombre plus réduit de candidats, et à l'issue de laquelle est élu celui qui recueille le plus de voix sur la base d'une majorité relative parmi les suffrages exprimés. La présence d'un second tour permet un report des voix qui de facto conduit à la recherche d'un consensus et la préservation d'une cohésion sociale. Les alliances se font alors sur la base d'une recherche de la cohérence dans la mise en œuvre des plateformes politiques et non sur le rapport de force militaire.

### **3. La bipolarisation au Togo**

Dans l'état actuel des choses, c'est le scrutin uninominal majoritaire à un tour qui prévaut. Deux têtes de liste émergent donc :

Faure Gnassingbé, fils de Eyadéma Gnassingbé, candidat et chef de l'ex-parti unique : le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) qui est actuellement au pouvoir par le soutien direct de l'armée et de certains militaires ; et

M. Emmanuel Akitani Bob, premier vice-président de l'Union des Forces du changement, lui-même devenu par la force de la sagesse, le candidat consensuel de six partis de l'opposition. Son choix est lié directement à l'acceptation tacite de l'ensemble des partis de l'opposition que l'Union des forces du changement (UFC) de Gilchrist Olympio demeure virtuellement le plus important des partis

pouvant incarner l'alternance. Ce dernier, au même titre que Kofi Yamgnane, a été empêché de se présenter pour défaut de résidence au Togo pendant un an avant les élections (article 62 de la constitution togolaise amendée en 2002). La réputation d'homme « *propre* » et d'incorruptible d'Akitani Bob prend le dessus sur l'âge, surtout en référence au Président Wade du Sénégal.

D'autres candidats se sont lancés dans la course comme Nicolas Lawson, connu comme un homme d'affaires et Président du Parti du renouveau et de la rédemption (PRR), ainsi qu'Harry Olympio, Président du Rassemblement pour le soutien à la démocratie et au développement (RSDD) qui a été un ancien ministre du feu Président Eyadéma.

Beaucoup d'autres grandes pointures de la politique continuent d'hésiter et tentent de négocier dans l'ombre les possibilités de postes « *après élections* ». En fonction de ce qui leur est promis, des choix, parfois non cartésiens, se font sans que le peuple togolais soit informé. Il convient alors que chacune des grandes pointures de la politique togolaise puissent clarifier sa position avant les élections en précisant ses affinités. En effet, il n'y a pas d'opposition modérée dans une élection où le scrutin est à un tour. Ce système modifié par la volonté du feu président togolais risque aujourd'hui de jouer un mauvais tour à ceux qui croyaient en sa vertu. En effet, la spirale de sagesse s'est emparée des candidats déterminées à saisir démocratiquement l'opportunité de réussir l'alternance politique au Togo sans effusion de sang et en respectant la constitution maintes fois modifiée à main levée. Les voix des candidats qui ont choisi la différence, plutôt que de se joindre au mouvement général allant dans le sens du changement, risquent de réduire les chances de Faure Gnassingbé. En effet, l'opposition dite modérée est assimilée quasi-automatiquement au pouvoir en place. Les voix grignotées desserviront Faure Gnassingbé.

#### **4. Expliquer l'enjeu de l'alternance aussi en zone rurale**

L'ambivalence dans la société togolaise entre tradition et modernité tend à modeler la création d'une nation togolaise qui peine à dépasser les clivages tribaux ou ethniques, même si ces clivages sont exagérés par certains médias, eux-mêmes à la recherche de contrats publicitaires alléchants. La formation de la nation togolaise reste incomplète et souffre d'un nationalisme sans unité nationale. Les partis politiques en sont le reflet. La pauvreté aidant, beaucoup de ces partis et leurs dirigeants ont fini par céder à des alliances, lesquelles n'auraient, en principe, jamais vu le jour si le rapport de force, les intimidations et le manque de moyens chroniques ne présidaient pas au remodelage permanent de la vie politique au Togo. Les 38 ans de règne sans partage du feu Président s'expliquent essentiellement par une gestion et une maîtrise de ce type de gouvernance. Pourtant, la représentativité au sein d'un parti unique n'a pas fonctionné.

L'unité du peuple au sein du RPT a elle-même volé en éclats et n'est assurée que par un système de « *dispensation* » d'un certain nombre de prestations et par l'organisation de la conservation de privilèges. Pour ce faire et compte tenu de l'importance de la population rurale en baisse sensible passant de 77,1 % en 1980 à 65,5 % en 2002 au Togo par rapport à celle vivant en zone urbaine en augmentation, de 22,9 % en 1980 à 34,5 % en 2002<sup>3</sup>, il est plus facile d'obtenir des « *résultats* » électoraux en offrant des prestations

et des privilèges dans les campagnes. Le président Georges W. Bush fils a gagné grâce aux voix de l'Amérique dite profonde. Les partis de l'alternance devraient se méfier d'un système de cooptation et d'élitisme qui organise la confiance des démunis et des laissés-pour-compte sur la base de la gouvernance de la vulnérabilité. Les zones rurales n'ont pas la même vision, ni la même compréhension de l'alternance, encore moins du changement. La concentration du pouvoir dit présidentiel où l'Assemblée nationale est conviée à consacrer, de plus en plus à main levée, les décisions de l'exécutif, risque d'apparaître comme une forme de « *fast track américain*<sup>4</sup> » où les décisions se prennent rapidement et unilatéralement. Un tel système risque de plaire en zones rurales surtout s'il est accompagné d'un fils de l'ex-Chef d'Etat s'appuyant sur un parti, une administration, une armée, une police, une gendarmerie qui ne sont pas nécessairement intéressés par une alternance, voire un changement du système. Il est plus question de faire de la cosmétique en mettant en avant de nouvelles personnalités. Cela ne change rien à la situation du togolais moyen.

## **5. L'appauvrissement du citoyen togolais**

En référence à la constitution française de 1958, la constitution togolaise, maintes fois modifiée dans des conditions non consensuelles, a accouché d'un régime de type présidentiel. Malgré la concentration des pouvoirs politiques et économiques dans les mains d'une minorité, le système n'est pas totalitaire et se maintient uniquement grâce à la non-transparence. La présence de plusieurs partis politiques et de médias locaux diversifiés mais souvent empêchés de fonctionner normalement, devraient servir de pièces à conviction d'une démocratie de façade quant il ne s'agit pas tout simplement parfois de « *pièges à conviction* ».

La dialectique entre le pouvoir et les alternatives contestataires est limitée à sa plus simple expression, d'où l'émergence d'une différence factice entre les partis de la mouvance présidentielle et ceux qualifiés d'opposition modérée et conviviale. La diabolisation des partis de l'alternance, qualifiée d'opposition radicale, fait partie de l'orchestration de la marginalisation. Mais avec le temps et malgré les intimidations par l'utilisation abusive et détournée de la force militaire à des fins de conservation du pouvoir politique, l'ex-parti unique, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), rencontre aujourd'hui de sérieuses difficultés pour asseoir sa légitimation populaire. Les résultats sur le plan du développement économique et social sont médiocres et sont inversement proportionnels à la montée de l'autoritarisme ambiant.

Les résultats économiques et la performance de la gouvernance du feu Président togolais sont contenus dans l'évolution du revenu national brut (RNB) annuel par habitant au Togo qui est passé de 450 \$ US (soit environ 228,488 FCFA) par habitant en 1980 à 270 \$ US par habitant en 2002 (soit 137.093 FCFA). Ainsi, le revenu du citoyen togolais est passé pour la même période de 1,23 \$ US soit 625 FCFA par jour en 1980 à 0,73 \$ US soit 375 FCFA par jour. Le Togo est donc tombé en dessous du seuil de l'extrême pauvreté estimé à un minimum de 1 \$ US (soit 507 FCFA) par jour par les Nations Unies. Ce résultat doit être mis en relief en le comparant à la performance du Bénin passée pour les mêmes périodes respectivement de 410 \$ US (soit environ 208.178 FCFA) par habitant à 380 \$ US par habitant (soit 192.945 FCFA)<sup>5</sup>. Ainsi, le revenu du citoyen béninois est passé pour la même période de 1,12 \$ US soit 570 FCFA par jour en

1980 à 1,04 \$ US soit 528 FCFA par jour. La gouvernance togolaise n'est donc pas performante puisque le Togolais moyen a perdu près de 40 % de son pouvoir d'achat au cours des 22 années retenues contre seulement une perte de pouvoir d'achat de 7,32 % pour un Béninois. C'est aussi cela l'enjeu des élections du 24 avril 2005. Faut-il continuer un tel système ou opter pour une alternance ?

## **6. L'organisation de la fraude massive : une technique de gouvernance ?**

Faut-il croire qu'au lendemain des élections du 24 avril 2005, le Togo va assister à des échauffourées entre les partisans de l'alternance et ceux qui souhaitent conserver le statu quo ? Combien de bureaux de votes seront saccagés ? Et par qui ? Qui préfère recourir à des « *bouillage d'urnes* » ? Qui peut interrompre le dépouillement des bulletins de votes comme au cours des élections présidentielles de 1998 ? Qui peut intimider la population, notamment en zones rurales et procéder à des rétentions de cartes d'électeurs ? Pire, on a assisté par le passé à un phénomène nouveau : l'extraction des urnes des votes en faveur des partis de l'alternance ! Peut-on empêcher la Diaspora de voter en « *oubliant* » d'équiper les ambassades togolaises ?

Bref, qui a intérêt à opter pour des fraudes massives pour gagner ? Il ne s'agit pas de politique fiction car lors des élections en 1993, 1998 et 2003, les scrutins ont été contestés et aucune enquête digne de ce nom n'a eu un début de réalisation pour infirmer ou confirmer les allégations des uns et des autres.

Le scrutin présidentiel de 2005 est un cas imprévu, donc une force majeure, lié au décès prématuré et non éclairci d'Eyadéma Gnassingbé. Le feu président aurait pourtant mis son fils en garde en lui rappelant en signe de prémonition que s'il (le fils) lâche le pouvoir, il ne le retrouvera pas. Sous la pression d'Alpha Omar Konaré, Président de la commission de l'Union africaine, de la CEDEAO, du Président en exercice de l'Union africaine, Olusegun Obasanjo, le département d'Etat en charge des affaires étrangères des Etats-Unis, et l'Union européenne, Faure Gnassingbé, positionné par l'armée, a voulu témoigner, son attachement un peu forcé à la démocratie et a choisi, pour le moment, la voix des urnes. En acceptant qu'il soit effectivement démocrate au bénéfice du doute, les militaires-affairistes qui dirigent l'armée togolaise et s'adjugent les recettes des rares structures productives du Togo, le sont-ils ? Certainement pas ! Et tout le problème est là.

## **7. Une femme à la tête d'une armée restructurée sur des bases professionnelles**

Il n'y a pas de femmes parmi le groupe des « *quatre* » généraux plus un que sont Seyi Mémène, Assani Tidjani, Zoumaro Gnonfam, Sizing M. Walla et Zakari Ayeva. Encore faut-il distinguer entre ceux qui se battent pour que l'armée ne tire pas sur la population comme Sizing Marcel Walla, lequel a souvent été mis en minorité par ses pairs sur ce sujet particulier.

Si les généraux étaient des femmes togolaises, il est sûr que la démocratie au Togo aurait évolué tant sur le plan de l'éthique que du respect des droits humains, notamment les droits des parties vulnérables de la population togolaise. Il faut donc croire que les femmes, représentant plus de 50,3 % de la population togolaise en 2002<sup>6</sup> peuvent se mobiliser pour faire écran à une forme prévisible de la mascarade électorale et réclamer

des postes de commandement dans une armée rééquilibrée en termes de représentativité de la pluralité des groupes ethniques co-existant pacifiquement au Togo. Pourquoi pas une femme à la tête d'une armée togolaise professionnelle ? Le machisme ambiant au sein des partis de l'alternance n'a rien à envier à celui sévissant dans les partis de la mouvance présidentielle.

## **8. Choisir son camp dans un système de bipolarisation forcée**

Il suffirait pourtant que le groupe de militaires dirigeant effectivement le Togo aujourd'hui signent une plateforme commune et l'adresse au peuple togolais et à la communauté internationale dans laquelle ils préciseront leur comportement avant, pendant et après les élections. Faut-il rappeler en l'espèce que des leaders de l'opposition dite modérée dont les positions sont à géométries variables sont en train de souffrir de tenir longtemps la position du grand écart. En effet, Agbéyomé Kodjo, ancien premier-ministre et ancien président de l'Assemblée nationale, Maurice Dahuku Péré, ancien président de l'Assemblée nationale, et Fambaré Natchaba, le président de l'Assemblée nationale déchu, sont tentés de rentrer dans leur camp d'origine sans que les conditions d'intégration ne soient claires pour eux, comme pour la population togolaise. L'élection à un tour devrait rapidement conduire à une clarification de leur position. Edem Kodjo, chef du parti de l'Union Togolaise pour la Démocratie (UTD) rebaptisée en 1999 Convergence Patriotique Panafricaine (CPP), pourrait se servir de la démarche de Kofi Yamgnane (qui a rejoint le mouvement de l'alternance) pour choisir définitivement son camp. Ce qui est sûr, aucun de ces présidentiables n'ose afficher ouvertement son ambition... présidentielle bien sûr ! Un système électoral à deux tours aurait véritablement permis au peuple togolais de redéfinir correctement le nouveau paysage politique du pays. Dommage, ce sera pour la prochaine fois ! Les militaires en ont décidé autrement car il n'a jamais été question pour eux de perdre le pouvoir. Une devise non écrite demeure : le pouvoir d'abord, le respect du choix des citoyens togolais et la démocratie après.

Si les militaires-affairistes sont des démocrates convaincus, ils devraient accepter le citoyen-togolais qui sortira des urnes comme leur Président et leur Chef des armées. Ils devraient aussi surtout accepter de rétrocéder le contrôle des structures productives togolaises au nouveau gouvernement d'union nationale qui sera formé. En effet, il n'est plus concevable que l'usurpation du pouvoir par une démocratie de façade finisse par engendrer une forme bien togolaise de la dictature de la démocratie dont s'accommode la communauté africaine et internationale. En abandonnant la pression sur le Togo, la CEDEAO par la voix de son président en exercice, le président nigérian Mamadou Tandja a en fait signé un chèque en blanc, non pas à Faure Gnassingbé, qui semble-t-il reste malgré tout l'otage des militaires-affairistes, mais justement aux véritables dirigeants du Togo : le groupe des cinq généraux.

## **9. L'esprit de la sagesse**

Il est encore possible que l'esprit de la sagesse conduise à des changements inattendus. En effet, les présidents Abdoulaye Wade du Sénégal et Omar Bongo du Gabon, qui verraient bien leur fils respectif<sup>7</sup> leur succéder, ont prodigué des conseils à Faure Gnassingbé. Dans le cadre des effets collatéraux de la transe que produit la spirale

de la sagesse et lors d'une réunion du 14 mars 2005 à Libreville en présence d'Agbéyomé Kodjo, ex-premier ministre et Dahuku Péré, ex-président de l'Assemblée nationale togolaise et Faure Gnassingbé, le président gabonais a fortement rappelé les lois d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour. Il faut retrouver du côté de la majorité présidentielle une « *union sacrée* » dans tous les sens du terme sinon gare à la défaite. En effet, l'absence d'union autour de Faure pourrait conduire ce dernier à envisager de démissionner avant la tenue des élections ou d'accepter une défaite annoncée si l'organisation de la fraude massive n'a pas lieu. Cette fraude massive s'est modernisée. En effet, il faut de plus en plus recourir à des informaticiens et spécialistes des nouvelles technologies de l'information et de la communication y compris les médias politiquement corrects pour falsifier les résultats en affichant, tout simplement, les chiffres qui semblent-ils sont discutés aussi au niveau de l'hexagone dans des cercles bien fermés.

Il n'est pas sûr que le groupe des cinq généraux, pour défendre ses intérêts bien compris, n'opte pour une prise du pouvoir musclée, avec ou sans Faure, ceci avant ou après des élections où la proclamation des résultats leur reviendrait. On est donc en pleine transparence et vice de procédure. Dans la mesure où par contre cette alternative n'est plus considérée comme « *faisable* », les conditions d'un armistice devraient pouvoir se conjuguer au passé, au présent et au futur pour les militaires-affairistes et leur entourage s'ils acceptent de servir les Nations Unies ou l'Union africaine dans le cadre des opérations de paix sur le continent africain ou ailleurs. Les conditions d'éthique prévalant dans le choix de certains casques bleus de l'ONU devraient permettre, dans le cadre d'un stage accéléré, de mettre à jour ceux des militaires togolais qui accepteraient, volontairement, de servir la communauté internationale au lieu et place de la communauté togolaise.

## **10. Créer une commission électorale Bis**

Comme si les choses devaient se répéter, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'a pas véritablement d'autorité pour contrôler la révision des listes électorales, ni sur l'organisation des élections, ni sur le dépouillement, ni sur l'annonce des résultats. Plutôt que de risquer de s'enliser à vouloir structurer un CENI d'Etat, les partis de l'alternance devraient songer à créer une Commission électorale nationale indépendante Bis qui viendra confirmer ou infirmer les résultats de la Commission électorale nationale dite « *indépendante* ». Il y a de sérieux doutes sur la fiabilité du fichier électoral, la répartition des compétences entre le CENI, le ministère de l'intérieur, le découpage électoral, la répartition et l'organisation des bureaux de vote, l'accès des partis et candidats aux médias d'Etat, le financement de la campagne électorale, la sécurité des acteurs politiques et les structures non étatiques d'appui à la société civile et au citoyen et à la surveillance des élections, la sécurité et la neutralité des observateurs.

A moins que la spirale de la sagesse l'emporte et que le Ministre de l'intérieur ainsi que tous les ministres actuels acceptent par une déclaration qu'il ne viendront pas annoncer les résultats au lieu et place de la CENI. Le CENI pour être accepté par le peuple togolais doit devenir une Commission électorale nationale dite interdépendante où la parité prévaut entre représentants du parti de l'alternance et représentants du parti de la mouvance présidentielle. On est loin du compte à la date du 28 mars 2005.



## **11. Bureaux de vote et transparence : 5244 téléphones portables et 1000 caméras**

En non respect total des arrangements consentis avec la CEDEAO, le parti de la mouvance présidentielle (RPT) refuse encore obstinément d'accepter la présence des délégués des partis de l'alternance dans chacun des bureaux de votes.

Le comptage des voix doit nécessairement être relayé en temps réel par le téléphone portable (satellitaire de préférence pour éviter les écoutes et les coupures intempestives expérimentées par le passé) et être diffusé sur les radios internationales ou indépendantes, afin d'échapper à la censure locale. Les partis de l'alternance démocratique togolais ont donc besoin d'au moins 5244 de téléphones portables, un par bureau de vote et environ 1000 caméras portables pour filmer les éventuelles exactions. Il est donc fait appel à tous les Togolais de la Diaspora et aux amis du Togo de procurer un téléphone à un membre de l'opposition pour leur permettre d'envoyer les résultats des dépouillements directement au CENI et au CENI bis. Toutefois, la souveraineté du peuple reste bien confisquée si le peuple togolais ne peut être présent dans les bureaux de vote comme observateur... doté d'un téléphone portable bien chargé et pouvant transmettre l'information en temps réel au CENI et au CENI bis.

Il faut s'assurer que les communications téléphoniques et l'électricité ne soient pas interrompues comme par hasard lors des opérations de comptage des voix. Si Faure Gnassingbé pouvait accepter le principe d'une élection libre et transparente, il rentrerait dans l'histoire démocratique du Togo par la grande porte même si les résultats des élections risquent de ne pas lui être favorables. Abdou Diouf, ancien président sénégalais est lui aussi rentré dans l'histoire en décidant d'annoncer sa défaite lors des dernières élections sénégalaise, malgré la pression de son parti... Les partis de l'alternance, la pression du changement symbolisé par le fameux slogan « *sopi* », sont restés vigilants et les téléphones portables ont contribué à limiter les falsifications. Il existe donc des exemples de la spirale de la sagesse qui méritent de figurer dans les notes de lecture des dirigeants actuels et futurs du Togo et d'ailleurs.

## **12. L'armée et certains médias : comment se déconsidérer ?**

L'article 147 et 148 de la Constitution togolaise<sup>8</sup> sont très explicites : « *Les forces armées togolaises sont une armée nationale, républicaine et apolitique. Elles sont entièrement soumises à l'autorité politique constitutionnelle régulièrement établie* » ; « *Toute tentative de renversement du régime constitutionnel par le personnel des forces Armées ou de Sécurité publique, par tout individu ou groupe d'individus, est considérée comme un crime imprescriptible contre la Nation et sanctionnée conformément aux lois de la République* ». Est-ce que l'armée togolaise se chargera d'occuper l'aéroport, la radio, la télévision avant l'annonce officielle des résultats des élections que devra confirmer le CENI bis, comme dans toute bonne comptabilité double ? L'article 4 devrait rafraîchir les mémoires : « *La souveraineté appartient au peuple, il l'exerce par ses représentants et par voie de référendum. Aucune section du peuple, aucun corps de l'Etat, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice* ». Le contexte doit certainement être plus fort que le concept pour que ces articles rencontrent des difficultés sérieuses pour être mis en œuvre.

Le rôle des médias politiquement corrects doit de plus en plus être dénoncé. Le journal satirique panafricain « *le Gri-Gri international*<sup>9</sup> » révèle des pratiques et des arbitrages au nom du peuple togolais qui témoignent des arbitrages entre l'amélioration du bien-être du citoyen togolais et celui de son éventuel « futur premier représentant ». En concédant la coquette somme de 380,000 \$ US à un journal africain pour des contrats publicitaires pour une période de deux ans destinés à lifter l'image du futur jeune président, ceci au demeurant en continuation des pratiques du feu Président, il est difficile de penser que les objectifs de réduction de la pauvreté inscrits dans les programmes des Nations Unies, de l'union africaine et du NEPAD soient véritablement à l'ordre du jour pour le pouvoir actuel. En comparaison, cette somme équivaut à près de 193 millions de FCFA, ce qui correspond au paiement d'un salaire minimum togolais autour de 15.000 FCFA à plus de 536 salariés pendant deux ans. Au moment du vote, le citoyen togolais pourra aussi décider si des fonds publics doivent servir à améliorer l'image d'un futur président ou offrir des mesures d'accompagnement à la création d'emplois pour de nombreux Togolais au chômage.

### **Conclusion : Voter en refusant l'intimidation**

Le vote du 24 avril 2005 a pour objet de choisir des représentants du peuple qui peuvent faire des arbitrages en faveur de la population togolaise dans son ensemble et non simplement au profit d'une minorité de privilégiés qui s'appuient sur l'armée pour perdurer au pouvoir.

Les Togolais et Togolaises doivent d'abord ne pas faire l'erreur de ne pas aller voter et s'organiser pour faire connaître les intimidations diverses auprès de médias indépendants. Pour le reste, il s'agit bien de choisir entre une renaissance togolaise par l'alternance politique ou la continuation de pratiques obsolètes qui se font aux dépens du citoyen togolais. Le Togolais est-il incapable de choisir ce qui va dans son intérêt à long terme y compris celui des générations à venir ou préfère-t-il se contenter des miettes de la ventrologie et perdre sa dignité ?

Le vent de démocratie ne doit pas passer au dessus du Togo pour la 4e fois consécutive. Mme Michèle Alliot-Marie, ministre français de la Défense, auteur d'une analyse pertinente sur l'irresponsabilité en politique<sup>10</sup>, a rappelé que « *le temps des coups d'Etat militaire en Afrique est terminé* ». En ce sens, le retour à l'ordre constitutionnel au Togo semble devenir un leitmotiv du côté de l'Elysée. Le Togo fait parti des huit pays<sup>11</sup> avec lesquels la France a des accords de défense. La défense couvre autant les volets « *intérieurs* » qu' « *extérieurs* ». Le maintien de l'ordre dans un pays comme le Togo et les conventions spécifiques secrètes, non publiées au Journal officiel français, permettent à la France d'intervenir. Ainsi, en cas d'alternance politique, la France est devant un dilemme. Faut-il protéger un régime non démocratique s'appuyant sur des militaires parfois formés, équipés et administrés par le ministère de la Défense française au risque de prendre quelques libertés avec l'Etat de droit ? La sagesse devrait logiquement finir par triompher. L'alternance politique reste l'issue la moins coûteuse et permet à la France de retrouver son rôle traditionnel et internationalement reconnu de défenseur des Droits de l'Homme. Le lobbying en France de Faure Gnassingbé fin mars ne reçoit plus les mêmes échos compte tenu du nouveau statut de simple chef de parti de ce dernier. Il convient alors d'offrir les mêmes droits de visite à Emmanuel Akitani Bob.

Il faut espérer que *la spirale de la sagesse* prévaudra puisque l'alternance ne menace en rien les intérêts français. Au contraire, peut-être que l'efficacité et la productivité feront leur apparition dans les liens historiques entre les deux pays. Il suffit d'apprendre à se connaître mieux et sans paternalisme déplacé. Les observateurs de complaisance sont priés de s'abstenir de se déplacer au Togo. L'Union africaine et la CEDEAO, ainsi que toutes les institutions s'alignant sur leur position ou les assistant, notamment les organisations non gouvernementales, seraient d'un grand secours si tous les membres de la mission d'observation pour l'élection présidentielle du 24 avril 2005 étaient équipés de téléphones portables et de caméras mobiles permettant de transmettre les images en temps réel sans censure. Il leur reste à échapper à une « *possible saisie* » par les autorités douanières lors de leur entrée sur le sol togolais.

En dernier ressort et en cas de fraude massive, l'Union africaine, la CEDEAO, l'union européenne, la France et les Etats-Unis qui souhaitent tous une transition pacifique et une démocratie apaisée au Togo devront faire entendre leurs voix pour dénoncer ou fermer leurs yeux définitivement sur ce qui aujourd'hui s'annonce comme l'institutionnalisation d'une démocratie de façade au Togo. Le vote sous intimidation des militaires ne peut satisfaire la communauté internationale. Quoique ...

Le sursaut ne peut se faire que par le rassemblement de l'ensemble des forces de l'alternance pour retrouver la confiance entre les dirigeants et le citoyen<sup>12</sup>, même si des tentatives de corruption sont inévitables. Quand le vent de démocratie souffle sur le Togo, on ne peut indéfiniment lui faire ombrage. C'est cela que les ancêtres, les « *aïeux* » (et non les Gaulois) ont résumé dans un proverbe du terroir : « *Le jour de l'accouchement, on ne peut cacher le nombril* ». La spirale de la sagesse continue sa course de ralliement à l'alternance pacifique et conviviale.

---

<sup>1</sup> Source XINHUANET (26/03/05): « Togo: Le RPT rejette tout report de l'élection présidentielle »

<sup>2</sup> Voici la liste des précédents présidents du parlement togolais

1958 - 1963 : M. Jonathan SAVI de TOVÉ

1963 - 1967 : M. Barthélémy LAMBONI

1980 - 1985 : M. Valentin MAWUPE VOVOR

1985 - 1990 : M. Georges APEDO-AMAH

1990 - 1991 : M. Messan ACOUETÉY

1991 - 1993 : Mgr Fanoko KPODZRO (HCR)

1994 - 1999 : M. Dahuku PERE

1999 - 2000 : M. Agbéyomé KODJO

2000 - 2005 : M. Fambaré NATCHABA

2005 (6-25 fév.) : M. Faure GNASSINGBE

2005 (25 fév.) : M. Abbas BONFOH

<sup>3</sup> World Bank, *African Development Indicators 2004*, p. 312.

<sup>4</sup> Processus d'approbation accélérée qui évitent généralement une discussion au fond au niveau des chambres des représentants du peuple.

<sup>5</sup> World Bank, *African Development Indicators 2004*, p. 33.

<sup>6</sup> Ibid, p. 30.

<sup>7</sup> Il s'agit de Karim Wade, conseiller à la présidence au Sénégal et Ali Bongo, ministre de la défense et vice-président du Parti démocratique gabonais, le parti du père actuellement au pouvoir.

- 
- <sup>8</sup> Voir La constitution togolaise du 27 septembre 1992 par référendum et révisée le 31 décembre 2002 sur le site [www.letogolais.com](http://www.letogolais.com)
- <sup>9</sup> Source Le Gri-Gri international, édition du 10 mars 2005, « le Gri-Gri International fait les comptes de Jeune Afrique », cité par *La Lettre du Continent*, n° 467, du 24 mars 2005, p. 3.
- <sup>10</sup> Michèle Alliot-Marie, *La république des irresponsables*, Odile Jacob, Paris, 1999.
- <sup>11</sup> Côte d'ivoire, Centrafrique, Djibouti, Gabon, Sénégal, Cameroun, Comores et Togo avec une base permanente dans les cinq premiers.
- <sup>12</sup> Yves Ekoué Amaïzo (sous la direction de), *L'union africaine freine-t-elle l'unité des Africains ? Retrouver la confiance entre les dirigeants et le peuple-citoyen*, avec une préface de Aminata Dramane Traoré, collection « interdépendance africaine », éditions Menaibuc, Paris, 2005.